

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

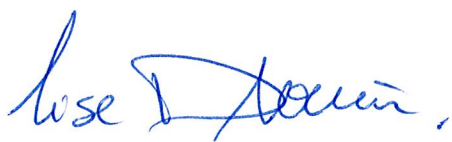
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **lundi 2 octobre 2023 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
6869, avenue Royale Lot 4 439 171	Autoriser la modification d'une enseigne commerciale sur poteaux ailleurs que sur le boulevard Sainte-Anne avec une hauteur de 6 m au lieu de 3 m	Article 13.13 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 18^e jour du mois de septembre 2023.



Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière